



Profil de qualification

Contremaître construction / Contremaître construction¹ avec brevet fédéral

du 15 décembre 2021 [État au 13 janvier 2023]

Gestion des documents

Date	Version	Description	Autorisé par
16 février 2021	0.01	Ébauche, pour le groupe de projet de lancement 07.04.2021	SSE
21 avril 2021	0.02	Ébauche rédigée après le kick-off du groupe de projet 07.04.2021, y compris souhaits de modification lors de la 1 ^{re} séance du groupe de projet	Groupe de projet Accompagnement pédagogique (Ectaveo)
3 septembre 2021	0.03	Ébauche avec modifications suite aux retours de la Task Force des 16.07.2021 et 30.08.2021, SEFRI et OFEV/OFEN	Reto Färber, président CDQ Suivi pédagogique (Ectaveo)
1 ^{er} octobre 2021	0.04	Ébauche avec retours du groupe de projet	Groupe de projet
14 octobre 2021	0.05	Ébauche à l'attention du comité directeur	Groupe de projet
10 novembre 2021	0.06	Version approuvée	Comité directeur
15 décembre 2021	1.00	Version approuvée	SEFRI
15 août 2022	1.01	Corrections éditoriales	SSE
13 janvier 2023	1.02	Changement de titre de contremaître maçonne/ contremaître maçon à contremaître construction/contremaître construction	SSE

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Sommaire

1	Profil professionnel	3
1.1	Domaine d'activité	3
1.2	Principales compétences opérationnelles	3
1.3	Exercice de la profession	3
1.4	Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture	4
2	Aperçu des compétences opérationnelles professionnelles	5
3	Critères de performance par domaine de compétences opérationnelles	6
3.1	Domaine de compétences opérationnelles A : Conduite du personnel	6
3.2	Domaine de compétences opérationnelles B : Planification et élaboration de la préparation des travaux (PRÉPA) de projets de construction	9
3.3	Domaine de compétences opérationnelles C : Communiquer avec les parties prenantes et au sein de l'équipe.....	14
3.4	Domaine de compétences opérationnelles D : Conduite et contrôle opérationnels d'ouvrages	17
3.5	Domaine de compétences opérationnelles E : Gestion et sécurisation des données et justificatifs de chantier	23
3.6	Domaine de compétences opérationnelles F : Développer les processus de travail et compétences	25

1 Profil professionnel

1.1 Domaine d'activité

Les contremaîtres construction sont responsables, en qualité de généralistes, de l'exécution conforme des projets de construction qui leur sont attribués. Dans leur fonction, ils sont les représentants de l'entreprise de construction sur le chantier et assurent la direction du personnel, la planification de l'exécution des travaux ainsi que la communication sur le chantier avec toutes les parties concernées par les travaux afin que le projet de construction soit achevé comme planifié et dans les délais impartis. Ce faisant, ils mettent en œuvre les décisions de la Direction avec leur équipe, conformément à la culture d'entreprise. Les contremaîtres construction travaillent dans les secteurs du bâtiment et du génie civil et sont coresponsables des nouvelles constructions, des transformations et du maintien de la valeur des anciennes constructions. Ils planifient et dirigent de manière économique les processus de travail et surveillent leur exécution sur le chantier. Ils dirigent des équipes qui changent sur le chantier et conseillent les clients et les autres parties concernées pendant l'exécution du mandat. Ce faisant, ils gardent une vue d'ensemble du projet de construction et forment le maillon central entre la mise en œuvre sur le chantier et les travaux dans les bureaux. Ils coordonnent la planification des interventions et aident les apprentis pendant leur formation pratique sur le chantier.

1.2 Principales compétences opérationnelles

Les contremaîtres construction dirigent des équipes qui changent ainsi que des apprentis pour la réalisation du projet de construction attribué. À partir de plans de base et plans d'exécution, ils se font une idée globale du projet de construction qui leur a été confié et planifient les phases de construction. Ils établissent des concepts de réalisation et des calendriers, organisent le personnel et répartissent les tâches à exécuter. Ils mettent au point des mesures appropriées en cas d'exigences spécifiques quant à la réalisation des travaux. Les contremaîtres construction dirigent et documentent la viabilisation, l'installation et la sécurisation du chantier selon le mandat attribué. Dans le cadre du projet de construction, ils garantissent le respect des prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé et de l'environnement. Ils dirigent et contrôlent leur équipe pour l'exécution des travaux du projet de construction qui leur a été confié. Ils réalisent eux-mêmes les travaux complexes de mensuration et de piquetage à l'aide d'outils numériques et les documentent. Les contremaîtres construction veillent à la mise à jour des données dans des modèles numériques et en tiennent compte dans le processus de construction. Ils veillent à l'établissement de rapports et à la qualité des données pour les prestations fournies et préparent les documents pour la post-calculation. Les contremaîtres construction communiquent et coopèrent avec toutes les parties concernées par la construction. Ils informent et instruisent le personnel dans le cadre du projet de construction attribué. Ils participent en outre au processus de recrutement et mènent des entretiens annuels avec les collaborateurs. Ils abordent les conflits internes de manière constructive et, le cas échéant, prennent les mesures qui s'imposent. Pendant l'exécution du mandat, les contremaîtres construction conseillent et accompagnent les clients et les autres parties concernées par le projet de construction. Ils assurent la coopération et la coordination des travaux de construction avec des entreprises tierces. Ils veillent à ce que l'information circule de manière transparente entre toutes les parties concernées. Les contremaîtres construction connaissent bien les structures et les interfaces sur les chantiers et en tirent si nécessaire les conséquences pour les différents processus de travail. Ils peaufinent en permanence leurs compétences techniques et de direction et les transmettent dans le cadre du projet de construction. Les contremaîtres construction résolvent les problèmes complexes en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques et organisent leur quotidien professionnel de manière active et proactive.

1.3 Exercice de la profession

Au sein de l'entreprise de construction, les contremaîtres construction travaillent dans un environnement professionnel exigeant. Ils représentent l'entreprise de construction sur le chantier et jouent ainsi un rôle d'interface essentiel dans le projet de construction. Les tâches des contremaîtres construction nécessitent des compétences en planification, coordination, organisation et communication. Dans leur fonction sur le chantier, ils doivent faire preuve d'un solide leadership pour diriger et contrôler des équipes qui changent dans l'exécution de leur travail. Sur le chantier, ils font office d'interlocuteurs et de modèles pour les collaborateurs en cas de problèmes complexes et de

conflits internes. Il s'agit de faire preuve de souplesse et de résistance en cas de changements de plan ou d'événements imprévisibles au cours du projet de construction.

1.4 Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Les contremaîtres construction apportent une contribution importante à la création de valeur au sein de l'économie suisse et veillent en permanence à la rentabilité dans le cadre de la planification et l'exécution de leurs tâches. Ils veillent à ce que des mesures de protection de l'environnement soient prises pour le projet de construction qui leur est confié. Ils agissent dans l'intérêt de l'entreprise en étant orientés vers l'avenir et la durabilité. Ils travaillent avec des équipes qui changent constamment et des personnes différentes. Ils accordent de l'importance à une bonne collaboration interculturelle.

2 Aperçu des compétences opérationnelles professionnelles

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles professionnelles					
		1	2	3	4	5	6
A	Conduite du personnel	A1. Informer et instruire en permanence les collaborateurs et diriger des équipes changeantes	A2. Impliquer et encadrer les apprentis de manière ciblée dans le projet de construction	A3. Assister les collaborateurs dans les processus de formation et de formation continue	A4. Participer au processus de recrutement	A5. Mener des entretiens avec les collaborateurs	A6. Vivre la culture d'entreprise et mettre en œuvre les décisions de gestion
B	Planification et élaboration de la préparation des travaux (PRÉPA) de projets de construction	B1. Planifier des phases de construction et des ressources à l'aide de plans et de plans d'exécution analogiques et numériques	B2. Établir des concepts d'exécution	B3. Identifier les exigences spécifiques à l'exécution des travaux et élaborer des mesures	B4. Établir les croquis et des dessins nécessaires aux processus de gestion et de travail	B5. Élaborer un planning	B6. Planifier et organiser les besoins en personnel
		B7. Déterminer et organiser l'inventaire du matériel d'exploitation et les matériaux de construction	B8. Répartir et déléguer les travaux à exécuter				
C	Communiquer avec les parties prenantes et au sein de l'équipe	C1. Gérer le flux d'informations interne dans le processus de construction	C2. Mener des entretiens destinés à apaiser un conflit et procéder aux interventions	C3. Communiquer de manière convaincante avec toutes les parties prenantes et garantir la collaboration	C4. Conseiller et suivre les clients et les autres personnes impliquées pendant l'exécution du mandat	C5. Entretenir les réseaux et les utiliser pour l'échange d'expériences	
D	Conduite et contrôle opérationnels d'ouvrages	D1. Garantir la mise en œuvre des directives en matière de qualité, d'environnement et de sécurité sur le chantier	D2. Diriger et documenter l'ouverture, l'installation et la sécurisation du chantier conformément au mandat	D3. Surveiller les travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites	D4. Déléguer et contrôler la réalisation de divers travaux de maçonnerie et de bétonnage	D5. Coordonner et contrôler le déplacement d'éléments préfabriqués	D6. Contrôler le fonctionnement de différents systèmes de rétention d'eau
		D7. Évaluer les dégâts subis par des constructions en béton et en contrôler la remise en état et la protection	D8. Coordonner et surveiller les travaux de déconstruction et de sécurisation				
E	Gestion et sécurisation des données et justificatifs de chantier	E1. Exécuter et consigner des travaux de mensuration et de piquetage complexes à l'aide d'outils numériques	E2. Garantir les rapports et la qualité des données pour la post-calculation	E3. Soutenir l'actualisation des données dans les modèles numériques et en tenir compte en permanence			
F	Développer les processus de travail et compétences	F1. Réfléchir de façon entrepreneuriale durant les processus de travail	F2. Résoudre des problèmes complexes	F3. Approfondir et développer en permanence ses compétences techniques et de gestion, et les appliquer au sein de l'équipe	F4. Mettre en œuvre différents changements et nouveautés du domaine de la construction au sein de l'équipe	F5. Organiser la gestion personnelle des ressources	

3 Critères de performance par domaine de compétences opérationnelles

3.1 Domaine de compétences opérationnelles A : Conduite du personnel

Situation de travail	Critères de performance
<p>A1 Informer régulièrement les collaborateurs, les instruire et diriger des équipes changeantes</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent auprès des collaborateurs de leur équipe sur les compétences et leurs aptitudes linguistiques au sein de l'équipe ainsi que sur les objectifs fixés.</p> <p>Ils planifient l'exécution des travaux dans le cadre du projet de construction confié et en discutent avec le chef d'équipe sur place.</p> <p>Ils donnent des instructions et dirigent les différentes équipes et les incitent à réaliser les travaux conformément au calendrier et aux plans prévus. Ils assument leur fonction de chef de groupe, adoptent eux-mêmes une attitude motivée et s'intègrent au sein de l'équipe.</p> <p>Ils s'informent au fur et à mesure auprès de leur contremaître sur l'avancée des travaux et s'ils peuvent appliquer leurs instructions ou s'ils ont besoin d'instructions complémentaires pour l'exécution du travail ou de mesures de motivation. Ils contrôlent régulièrement si l'exécution du travail entre l'équipe et les parties prenantes, p. ex. les entreprises tierces, se passe bien et interviennent si nécessaire. Ils contrôlent si les travaux peuvent être exécutés dans le temps et dans la qualité exigée.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • dirigent des équipes changeantes dans le cadre du projet de construction confié. • ont une connaissance pratique de différentes techniques d'interrogation et d'entretien. • ont une connaissance approfondie du niveau d'information et d'instruction des collaborateurs. • disposent de connaissances pratiques dans l'instruction axée sur la pratique et la délégation. • ont une connaissance approfondie de la direction des collaborateurs. • ont conscience de leur rôle de chef. • veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation et à l'échelon hiérarchique. • veillent à donner des mandats de travail complets et compréhensibles à leurs collaborateurs. • contrôlent la collaboration et l'avancement des travaux et prennent des mesures correctrices en cas d'écart.
<p>A2 Impliquer et encadrer de manière ciblée les apprentis dans le projet de construction</p> <p>Les contremaîtres en construction impliquent de manière ciblée les apprentis dans certains travaux de construction afin de favoriser leur progression.</p> <p>Ils planifient la formation pour qu'elle soit la plus adaptée, la plus variée et la plus sûre possible. Ils intègrent les apprentis au groupe de travail, et servent à la fois d'interlocuteur et de modèle. Ils attribuent aux apprentis des tuteurs de terrain appropriés sur leur chantier.</p> <p>Sur les questions de sécurité et de santé, ils tiennent volontairement compte du jeune âge des apprentis. Ils leur laissent le temps nécessaire pour développer leurs capacités et ils les motivent.</p> <p>Ils discutent de la progression de l'apprentissage avec la personne en charge et discutent personnellement de ses performances avec l'apprenti. Si nécessaire, ils prennent des mesures et introduisent des améliorations.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquent de manière ciblée les apprentis dans le projet de construction confié et encadrent ces derniers. • instruisent les apprentis sur les mesures à prendre pour la protection de l'environnement et une exécution des travaux respectueuse des ressources. • ont une connaissance pratique de la façon d'attribuer des travaux de manière ciblée pour encourager le processus d'apprentissage. • veillent à une formation adaptée au niveau. • tiennent compte de la situation personnelle des apprentis dans la zone de travail. • veillent à l'affectation appropriée d'une personne pour les encadrer. • analysent les progrès d'apprentissage avec d'autres personnes encadrant les apprentis et en déduisent les conséquences.

<p>A3 Assister les collaborateurs dans les processus de formation et de formation continue</p> <p>Ils s'informent du niveau d'éducation et de formation de leurs collaborateurs. Ils s'informent de leurs objectifs, de leurs points forts et points faibles, de leurs besoins et de leurs vœux.</p> <p>Ils prévoient de consacrer davantage de temps aux collaborateurs en formation continue afin de répondre à leurs questions.</p> <p>Ils encouragent les collaborateurs et savent exiger. Ils prennent le temps de répondre aux souhaits et aux besoins des collaborateurs en formation continue et répondent à leurs questions techniques et pratiques.</p> <p>Afin d'assurer la compétence professionnelle au sein de l'entreprise ou en guise de reconnaissance et de motivation des collaborateurs, ils contribuent à la promotion de ces derniers ou proposent aux supérieurs des candidats/candidates potentiels à des formations continues.</p> <p>Ils vérifient la progression des collaborateurs en formation continue et en discutent avec eux ainsi qu'avec les supérieurs hiérarchiques. Ils cherchent à déterminer où les collaborateurs ont besoin d'une aide supplémentaire.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • créent des conditions appropriées pour la formation et la formation continue des collaborateurs dans le cadre du projet de construction confié. • proposent aux supérieurs hiérarchiques le nom de collaborateurs adéquats pour participer à des mesures de formation continue. • disposent de connaissances approfondies des différentes techniques d'entretien de développement. • disposent de connaissances approfondies en matière de formations continues dans le domaine de la construction. • disposent de connaissances approfondies en matière d'encouragement ciblé et de découverte du potentiel des collaborateurs. • Veillent au potentiel, aux besoins et aux demandes des collaborateurs, • analysent les progrès d'apprentissage de leurs collaborateurs et en déduisent des mesures appropriées. • vérifient le besoin de soutien supplémentaire des collaborateurs et engagent les mesures correspondantes.
<p>A4 Participer au processus de recrutement</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent auprès des collaborateurs sur leur charge de travail et signalent les éventuels besoins en personnel au supérieur hiérarchique ou aux services compétents. Si des collaborateurs supplémentaires sont nécessaires, ils informent le supérieur des exigences et des tâches du profil recherché.</p> <p>Ils participent au processus de recrutement, identifient les collaborateurs potentiels et recommandent les candidats appropriés. Si nécessaire, ils parlent avec leurs collaborateurs et le supérieur hiérarchique.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • recommandent des candidats/candidates appropriés. • identifient les collaborateurs potentiels. • disposent de connaissances pratiques pour recruter des collaborateurs potentiels pour leur équipe. • s'engagent pour l'équité, l'ouverture, la transparence et la flexibilité. • s'engagent en faveur d'une collaboration constructive au sein de l'équipe. • vérifient les besoins en personnel et en déduisent les conséquences pour leur équipe.

<p>A5 Mener des entretiens de développement avec les collaborateurs</p> <p>Les contremaîtres construction se tiennent à la disposition de leurs collaborateurs en tant qu'interlocuteurs et, mènent régulièrement des entretiens de développement avec eux et leur supérieur (p. ex. entretiens de qualification et de convention d'objectifs).</p> <p>Lors des entretiens avec leurs collaborateurs et leur supérieur, ils analysent leur façon de procéder et leur comportement en équipe. Sur cette base, ils optimisent le cas échéant le comportement et la procédure concernant la gestion du personnel.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • mènent régulièrement des entretiens de développement avec les collaborateurs. • se tiennent à la disposition de leurs collaborateurs en tant qu'interlocuteurs. • disposent de connaissances pratiques dans la conduite d'entretiens de développement. • ont une connaissance approfondie des points forts, des points faibles et de l'état de leurs collaborateurs. • ont une connaissance approfondie des heures supplémentaires et des droits à congé. • s'intéressent à leurs collaborateurs. • s'engagent pour l'équité, l'ouverture, la transparence et la flexibilité. • s'engagent pour la collaboration en équipe. • tirent des enseignements de leur méthode et de leur comportement au sein des équipes et en tirent des conséquences.
<p>A6 Vivre la culture d'entreprise et mettre en œuvre les décisions de gestion</p> <p>Les contremaîtres construction mettent en œuvre les décisions de gestion avec leur équipe, conformément à la culture d'entreprise.</p> <p>Ils sont informés par leurs supérieurs hiérarchiques des décisions de gestion à prendre et réfléchissent aux ressources dont ils ont besoin pour ce faire. Ils planifient la mise en œuvre de la décision de gestion en tenant compte de la culture d'entreprise et informent les collaborateurs concernés par le projet de construction confié. Pour ce faire, ils collaborent avec leurs supérieurs et en discutent.</p> <p>Ils appliquent les décisions de gestion dans le cadre du projet de construction confié. Ce faisant, ils tiennent compte de la culture d'entreprise.</p> <p>Ils contrôlent la mise en œuvre de la décision de gestion dans le projet de construction confié et prennent les mesures correctives nécessaires en cas de besoin. Ils donnent un retour d'information concernant la mise en œuvre de la décision de gestion à leurs supérieurs.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • appliquent les décisions de gestion dans le cadre du projet de construction confié. • tiennent compte de la culture d'entreprise dans leurs décisions et leurs actions. • ont une connaissance approfondie de la mise en œuvre des décisions. • disposent de connaissances approfondies de la culture d'entreprise. • s'engagent à mettre en œuvre les décisions de gestion vis-à-vis de leurs collaborateurs. • veillent à pratiquer une communication convaincante. • contrôlent la mise en œuvre des décisions de gestion et prennent des mesures correctives le cas échéant.

3.2 Domaine de compétences opérationnelles B : Planification et élaboration de la préparation des travaux (PRÉPA) de projets de construction

Situation de travail	Critères de performance
<p>B1 Sur la base de plans et de plans d'exécution analogiques et numériques, planifier des phases de construction et des ressources</p> <p>Les contremaîtres construction demandent et lisent dans les délais les plans et les plans d'exécution du projet de construction confié. Ils se forment une vue d'ensemble du projet de construction à partir de modèles numériques (BIM, etc.) ainsi que des plans et plans d'exécution. Ils se demandent quelles sont les données essentielles pour la vision d'ensemble du projet de construction. Au besoin, ils exigent ou ordonnent des ajouts.</p> <p>Ils étudient et vérifient si les plans sont complets, sans ambiguïtés et réalisables. Ils clarifient les doutes avec leur supérieur. Ils tiennent compte des plans et plans d'exigences analogiques et numériques pour planifier les phases d'exécution des travaux, les ressources et mettent à jour les listes des livraisons.</p> <p>Ils discutent des plans avec leurs chefs d'équipe et informent leur équipe sur le chantier sur la base des plans de projet et de l'exécution des travaux. Ils répartissent les plans en plusieurs lots en fonction de l'exécution des travaux et les attribuent aux personnes correspondantes pour les réaliser.</p> <p>Ils consignent les livraisons et assistent le supérieur en cas de réclamation en cas de retard de livraison. Ils contrôlent en permanence l'actualité des plans, effectuent des adaptations et donnent des retours d'informations à leur supérieur.</p> <p>Ils évaluent si les plans doivent être archivés après usage, et comment. Ils archivent les plans qui ne sont plus actuels aux fins de preuves.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> planifient les phases de construction en tenant compte de l'ensemble des plans et des plans d'exécution en s'orientant sur les ressources. ont une connaissance approfondie de la gestion des plans analogiques et numériques et des modèles numériques (BIM, etc.) ont une connaissance approfondie des ressources disponibles. font attention aux contradictions dans les plans et informations conformément aux modèles numériques (BIM, etc.) et signalent les imprécisions. analysent l'exhaustivité, l'actualité et la nécessité des plans existants et, le cas échéant, procèdent à des adaptations dans l'exécution du projet de construction.
<p>B2 Établir des concepts d'exécution</p> <p>Les contremaîtres construction déterminent l'exécution des travaux du projet qui leur a été confié.</p> <p>Ils s'informent sur les conditions-cadres : caractéristiques du lieu (géographiques, géologiques, etc.), prescriptions de sécurité, protection de l'environnement, spécifications, ressources (internes) existantes et dispositions du contrat d'entreprise.</p> <p>En fonction des besoins, ils aident le supérieur dans l'organisation de l'exécution des travaux en s'appuyant sur leur expérience. Sur mandat du supérieur, ils affinent le concept d'exécution des travaux ou établissent un programme hebdomadaire tenant compte des consignes du supérieur (conditions, méthodes de construction choisies et ressources). Ils s'informent auprès des chefs d'équipe sur l'avancement des travaux et contrôlent en permanence la faisabilité du concept ou du</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> élaborent des concepts d'exécution des travaux pour le projet de construction confié en tenant compte des spécifications, des ressources et des dispositions du contrat d'entreprise. ont une connaissance approfondie des processus d'exécution des travaux et de leurs interdépendances ainsi que des différentes étapes de travail. ont une connaissance approfondie de la planification des ressources. ont une connaissance approfondie de la planification de travaux de substitution. disposent de connaissances pratiques en matière d'établissement de plannings hebdomadaires et mensuels. veillent en permanence à adopter une démarche conforme aux règles de l'art et aux impératifs de rentabilité.

<p>programme élaboré. Au cours de l'exécution des travaux, ils vérifient si le concept est bien respecté. Ils les transmettent les écarts au supérieur et, si nécessaire, remanient le concept conjointement avec ce dernier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • contrôlent les écarts par rapport aux concepts d'exécution des travaux et prennent des mesures correctives le cas échéant. • analysent les concepts d'exécution sous l'angle de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement et, le cas échéant, procèdent à des ajustements.
<p>B3 Identifier les exigences spécifiques à l'exécution des travaux et élaborer des mesures</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent au préalable (p. ex. dans le descriptif des prestations) sur les exigences, les conditions-cadres (conduites existantes, caractéristiques, éventuellement possibilités d'accès, possibilités de raccordement à l'électricité et à l'eau, dispositions de protection de l'environnement, statique et sécurité au travail), les spécifications en matière de prestations, lois et normes ainsi que les ressources disponibles pour les travaux spécifiques confiés (p. ex. travaux de maçonneries (travaux de maçonnerie et de bétonnage).</p> <p>Ils interprètent les conceptions des bâtiments et les rapports constructifs des éléments de construction pour en vérifier la viabilité et la stabilité. Ils s'informent sur les fonctions des éléments porteurs et non porteurs dans le bâtiment. Afin de coordonner et de diriger les travaux nécessaires lors de fouilles et d'étayages de manière appropriée, ils évaluent l'état de la substance bâtie, la comparent à la sollicitation prévue et, en cas de problèmes, s'adressent aux professionnels correspondants (p. ex. ingénieurs).</p> <p>Ils planifient, en tenant compte des conditions-cadres (règles de l'art de la construction, sécurité au travail et protection de la santé, processus de travail, systèmes d'étayage, logistique du chantier, décharge, traitement des eaux usées, etc.), l'exécution professionnelle et économique d'exigences spécifiques à l'exécution des travaux (p. ex. travaux de coulage du béton, travaux de maçonnerie, déconstruction). Ce faisant, ils respectent le concept d'exécution et, le cas échéant, celui d'élimination (p. ex. traitement des éléments de construction restants après la déconstruction et organisent des mesures appropriées pour leur conservation). Ils planifient les projets de construction complexes (p. ex. déconstruction) en collaboration avec leur supérieur hiérarchique ou des spécialistes.</p> <p>Ils déterminent les différentes étapes en fonction des critères de qualité, de rentabilité, de sécurité au travail et de respect des délais. Pour l'ajout de matériaux, ils planifient l'utilisation techniquement correcte des machines et affectent les ressources correspondantes. Si nécessaire, ils consultent des spécialistes (p. ex. le constructeur de voies de communication compétent pour les travaux de revêtement).</p> <p>En fonction de la planification, ils organisent et commandent à temps les ressources adéquates (personnel, sous-traitants, machines, matériel et inventaire) et les spécialistes en nombre et en quantité suffisantes pour que les travaux de construction puissent être exécutés dans les règles de l'art et les spécifications respectées (travaux de maçonnerie et de coulage du béton,</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborent des solutions et des mesures appropriées pour des exigences spécifiques à l'exécution des travaux. • ont une connaissance approfondie des possibilités d'utilisation des machines. • ont une connaissance approfondie en matière d'évaluation du bâti et de l'espace disponible. • ont une connaissance approfondie de la planification judicieuse des étapes et quantités. • ont une connaissance approfondie des prescriptions relatives à la sécurité au travail. • disposent de connaissances approfondies sur des concepts d'exécution spécifiques (p. ex. concept de déconstruction). • disposent de connaissances approfondies des prescriptions et propriétés des matériaux ainsi que de l'exécution des différents travaux de construction (travaux de maçonnerie et de coulage du béton p. ex.). • ont une connaissance approfondie des méthodes de forage et de sciage et de leurs caractéristiques en termes de rentabilité (coûts/durée). • disposent de connaissances de base pour évaluer l'état de l'étayage. • veillent toujours à respecter une procédure économique (p. ex. lors de la réalisation d'éléments de construction en béton). • sont conscients des dommages et du potentiel de danger de l'eau. • s'engagent à anticiper pour planifier judicieusement la mise à disposition de matériaux et de matériel ainsi que les étapes et les quantités. • veillent à la protection des éléments de construction adjacents et restants. • se renseignent en cas d'incertitude et consultent éventuellement d'autres professionnels de la construction pour s'appuyer sur leur expérience. • veillent à l'application des prescriptions relatives à la sécurité au travail, de la protection de la santé et de l'environnement. • Analysent la planification et les systèmes concernant les exigences spécifiques à l'exécution des travaux eu égard à l'environnement et en déduisent les conséquences. • analysent l'impact de la déconstruction sur les éléments de construction restants et, le cas échéant, prennent des mesures pour préserver ces derniers, les recycler ou les éliminer dans le respect de l'environnement.

<p>déconstruction, etc.). Ils coordonnent les travaux préparatoires et délèguent certains travaux à des personnes choisies sur le chantier.</p>	
<p>B4 Établir les croquis et les dessins nécessaires aux processus de gestion et de travail</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent pour savoir qui a besoin du croquis ou du dessin et réfléchissent à l'apparence que doivent avoir les croquis en fonction de ce qu'ils veulent montrer. Ils prévoient un mode de représentation adapté et un degré de détail pertinent.</p> <p>Les contremaîtres construction établissent des croquis à l'échelle pour le relevé des mesures, les datent et les signent. Ils les remettent au destinataire et au besoin, les expliquent. À l'aide de croquis simples de plans de sol, de plans de coupe ou de plans panoramiques, ils expliquent les éléments de construction, les situations, les imprécisions, les processus d'exécution des travaux et les problèmes lors de la préparation ou de l'exécution des travaux.</p> <p>Ils vérifient si le croquis est utilisable en posant des questions et procèdent à des ajustements si nécessaire.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalisent différents croquis et dessins nécessaires aux processus de gestion et de travail. • clarifient à l'aide de croquis les éléments de construction, les situations, les imprécisions et les problèmes. • ont une connaissance approfondie de l'exécution technique de croquis. • ont une connaissance approfondie de l'exécution méthodique de croquis sur papier et sur support numérique. • ont une connaissance approfondie de la représentation graphique de situations. • savent repérer l'essentiel lors de la réalisation de croquis. • vérifient les croquis et dessins et les adaptent si nécessaire.
<p>B5 Élaborer un planning</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent auprès de leur supérieur sur le programme de construction prescrit.</p> <p>Sur cette base, ils établissent un planning mensuel, hebdomadaire et journalier à moyen terme des ressources (inventaire et personnel) ainsi que des commandes de matériel en tenant compte de la rentabilité et de la sécurité au travail ainsi que du programme général des travaux fixé. En cas de questions, ils discutent le cas échéant avec le supérieur.</p> <p>Ils font en sorte que les travaux avancent rapidement tout en veillant à ce que les règles de la construction soient respectées et la qualité garantie. Ils contrôlent régulièrement leur planning et procèdent à des ajustements si nécessaire.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • établissent le planning quotidien, hebdomadaire ou mensuel du projet de construction confié sur la base des spécifications et, en cas de besoin, en accord avec le supérieur. • ont une connaissance approfondie des directives (programme de construction) et de l'avancement des travaux. • ont une connaissance approfondie des processus d'exécution. • ont une connaissance approfondie de la planification et l'organisation de travaux de substitution. • ont une connaissance pratique de l'établissement d'un planning. • veillent à la disponibilité des collaborateurs lors de la planification. • vérifient régulièrement le calendrier du projet de construction et l'avancement actuel des travaux et, si nécessaire, procèdent à des ajustements de la planification.

<p>B6 Planifier et organiser les besoins en personnel</p> <p>Les contremaîtres construction planifient les besoins en ressources humaines pour le projet de construction qui leur a été confié en tenant compte des spécifications, des caractéristiques géographiques et des ressources (internes), en accord avec leurs supérieurs.</p> <p>Ils s'informent sur les exigences et spécifications du projet, se renseignent pour savoir quel collaborateur sera disponible à quel moment, et s'il faudra avoir recours à des tâcherons ou à du personnel temporaire. Ils ont une vue d'ensemble de l'occupation actuelle du personnel et du planning des congés.</p> <p>Ils planifient l'utilisation pertinente et rentable du personnel en tenant compte des conditions du projet. Ils contrôlent le recours au personnel temporaire, aux tâcherons ou aux sous-traitants. Ils communiquent à leur supérieur la durée d'intervention nécessaire des collaborateurs.</p> <p>Ils organisent, réservent et commandent en temps voulu le personnel nécessaire aux travaux, en respectant les dispositions légales et les normes (p. ex. autorisations). Ils attribuent aux collaborateurs les postes de travail et les groupes de travail correspondants. Ils fixent les objectifs et assurent l'intégration ou l'encadrement des collaborateurs. Ils assurent la charge de travail dans leur domaine de compétences.</p> <p>Ils vérifient en continu les prestations et les consignes et prennent, le cas échéant, des mesures.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • planifient les besoins en personnel pour le projet de construction confié, en accord avec leurs supérieurs. • organisent le personnel interne et le personnel temporaire et s'assurent de l'intégration et l'encadrement de ce dernier sur le chantier. • ont une connaissance approfondie des processus d'exécution des travaux et des spécifications. • disposent de compétences leur permettant d'identifier à un stade précoce des besoins en personnel plus élevés et de les revendiquer. • veillent à une planification proactive et continue des processus/flux de travail. • veillent en permanence à adopter une démarche conforme aux règles de l'art et aux impératifs de rentabilité. • s'investissent auprès de leurs supérieurs hiérarchiques pour obtenir les collaborateurs supplémentaires dont ils ont besoin. • évaluent correctement les besoins en personnel et en tirent les conséquences.
<p>B7 Déterminer et organiser l'inventaire du matériel d'exploitation et les matériaux de construction</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent sur les conditions-cadres : caractéristiques (géographiques, géologiques, etc.), spécifications, ressources (internes à l'entreprise) existantes et normes pour l'exécution du projet de construction confié. À l'aide des plans, des documents et des questions qu'ils posent, ils déterminent la nature exacte des matériaux à utiliser. Ils s'informent de la disponibilité, des délais de livraison et de la qualité du matériel d'exploitation et des matériaux de construction nécessaires sur le chantier.</p> <p>Ils déterminent les besoins en matériel d'exploitation et de construction pour le projet de construction confié. Pour ce faire, ils clarifient avec les responsables du chantier quels matériaux de construction sont nécessaire, à quel endroit et à quel moment, ainsi que l'espace nécessaire pour l'entreposage intermédiaire (par ex. pour les matériaux d'excavation et les matériaux de déconstruction lors de travaux de déconstruction), leur disponibilité et les délais de livraison. Ils s'informent sur les consignes</p> <p>spécifiques aux produits des fournisseurs et se renseignent sur l'entreposage et la durée de conservation des matériaux de construction.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminent en accord avec le supérieur et commandent l'inventaire d'exploitation et les matériaux de construction nécessaires au projet de construction confié. • organisent l'entreposage, la mise à disposition et l'élimination efficaces et conformes des matériaux de construction sur le chantier. • coordonnent et surveillent l'entretien et le nettoyage du matériel d'exploitation. • ont une connaissance approfondie du contrat d'entreprise et du cahier des charges en matière de matériel d'exploitation et de matériaux de construction pour les travaux qui leur sont confiés. • ont des connaissances approfondies de l'organisation d'un chantier et des processus du dépôt. • ont une connaissance approfondie du matériel disponible, de la façon de se procurer du matériel de remplacement et de l'entretien du matériel d'exploitation. • ont une connaissance approfondie de l'organisation et de la planification. • ont une connaissance approfondie du concept d'élimination sur le chantier. • veillent en permanence à la communication des besoins en matériel d'exploitation et de construction dans un objectif de rentabilité. • promeuvent une planification proactive.

<p>Outre la mise à disposition dans les délais impartis et l'entreposage du matériel d'exploitation, ils organisent également l'élimination des déchets de construction ainsi que l'entretien et le nettoyage conformes de l'inventaire d'exploitation.</p> <p>Ils informent leurs collaborateurs des accords conclus, les instruisent et leur donnent l'ordre de préparer l'entreposage.</p> <p>Les contremaîtres construction mettent en œuvre le concept d'élimination des déchets. Ils surveillent le tri prescrit des déchets sur le chantier afin qu'ils puissent être éliminés ou recyclés de manière économique et écologique. Ils organisent l'évacuation et l'élimination de l'eau de processus.</p> <p>Ils organisent en temps voulu le nettoyage et l'entretien des appareils et du matériel d'exploitation en respectant les instructions internes à l'entreprise. Ils informent le dépôt suffisamment tôt des ressources dont ils ont besoin (matériel, mécaniciens) et commandent éventuellement un appareil de remplacement pour assurer la continuité du service. À la fin de leur utilisation, ils annoncent que le matériel d'exploitation et les machines sont à nouveau disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • veillent lors du stockage à la protection contre le vol et les intempéries. • respectent les consignes en matière de transport et d'acheminement des matériaux lors des commandes. • veillent à entreposer correctement les substances dangereuses pour l'environnement. • veillent à ce que les informations circulent bien sur le chantier. <ul style="list-style-type: none"> • contrôlent les matériaux issus de la déconstruction ou de l'excavation et en déduisent des propositions pour le recyclage sur site. • vérifient régulièrement l'état du matériel d'exploitation du point de vue de la sécurité de l'exploitation et prennent tôt les mesures adéquates en cas d'état critique du matériel d'exploitation. • analysent le travail d'organisation et en déduisent des mesures d'amélioration pour les projets futurs.
<p>B8 Répartir et déléguer les travaux à exécuter</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent en détail sur le mandat et planifient la répartition des travaux. Pour ce faire, ils tiennent compte des qualifications et compétences des collaborateurs. Ils répartissent les travaux de manière qu'ils puissent être exécutés de manière correcte et rentable. Ils définissent les groupes de travail et veillent à une formation équilibrée des équipes.</p> <p>Ils délèguent des sous-domaines aux chefs d'équipe. En temps voulu, ils donnent les instructions correspondantes aux collaborateurs, expliquent les spécifications, remettent les documents nécessaires (plans) et mettent en pratique les spécifications. Ils sensibilisent leurs collaborateurs au respect de la sécurité au travail.</p> <p>Ils surveillent, en accord avec les chefs d'équipe, la répartition du travail du point de vue de la qualité et de la quantité, de la gestion du temps ou des directives d'exécution. Si nécessaire, ils procèdent aux rectifications nécessaires.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • attribuent les travaux à exécuter aux collaborateurs correspondants. • délèguent des sous-domaines du projet de construction aux chef-fe-s d'équipes dans le cadre de la planification du travail. • ont une connaissance approfondie de la définition complète et ciblée de mandats de travail. • disposent de connaissances pratiques dans l'instruction et la délégation efficaces. • veillent à donner la priorité correcte aux travaux en fonction du projet de construction et du calendrier. • veillent à donner des instructions claires et compréhensibles. • ont conscience de leur fonction d'exemple lors de l'exécution des travaux et leur apportent leur soutien si nécessaire. • veillent à appliquer systématiquement les spécifications. • vérifient régulièrement la répartition des tâches et, le cas échéant, prennent des mesures de correction.

3.3 Domaine de compétences opérationnelles C : Communiquer avec les parties prenantes et au sein de l'équipe

Situation de travail	Critères de performance
<p>C1 Gérer le flux d'informations interne dans le processus de construction</p> <p>Les contremaîtres construction gèrent le flux d'informations interne dans le cadre du projet de construction confié. Ils agissent en tant qu'intermédiaires entre le bureau et le chantier, et assurent les échanges d'informations entre ces deux lieux de travail.</p> <p>Ils planifient les processus de travail de manière que toutes les parties prenantes importantes soient bien informées de l'exécution du travail et puissent l'exécuter sans problème. Ils veillent à ce que les conditions nécessaires soient réunies (délais, technique, outils de travail etc.).</p> <p>Ils analysent leur technique de discussion et leur comportement au contact des collaborateurs et des supérieurs hiérarchiques. Le cas échéant, ils examinent des mesures visant à développer leurs capacités de communication.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • gèrent le flux d'informations du processus de construction avec leurs collaborateurs et les supérieurs. • ont une connaissance approfondie de la planification des mesures d'information et de communication. • ont une connaissance approfondie de la communication avec les collaborateurs et les supérieurs. • garantissent un flux d'informations ouvert et transparent vis-à-vis de toutes les parties prenantes. • veillent à communiquer de manière compréhensible, rapide et valorisante avec les collaborateurs et les supérieurs. • veillent, lors de leurs apparitions, à respecter les habitudes de l'entreprise. • réfléchissent régulièrement à leur style de communication et à leurs apparitions avec et face aux collaborateurs et supérieurs, et en tirent des conséquences.
<p>C2 Mener des entretiens destinés à apaiser un conflit et procéder aux interventions</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent régulièrement auprès de leurs collaborateurs sur la collaboration sur le chantier et sont attentifs aux signes permettant d'identifier rapidement les conflits potentiels.</p> <p>S'il est indispensable d'intervenir dans un conflit, ils planifient un entretien personnel, préparent leurs arguments et adoptent une attitude constructive. Ils mènent des entretiens internes destinés à apaiser les conflits et engagent les interventions nécessaires. Ils invitent toutes les parties prenantes à participer à un entretien. Ils écoutent les demandes des parties en conflit et décident de la marche à suivre. Ils transmettent éventuellement le cas à leurs supérieurs hiérarchiques (notamment en cas de menace de conflit avec des parties prenantes externes ou des représentants du maître d'ouvrage).</p> <p>Ils s'informent par la suite auprès de leurs chefs d'équipe pour savoir si le conflit a pu être réglé et s'il est possible de poursuivre la collaboration. Si ce n'est pas le cas, ils réfléchissent à d'autres mesures et les mettent en œuvre. Ils font éventuellement appel à leur supérieur hiérarchique.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • mènent des entretiens destinés à apaiser un conflit au sein de l'entreprise de manière constructive avec les collaborateurs. • organisent au besoin des interventions en cas de conflits. • ont des compétences de base en coaching. • ont une connaissance approfondie de diverses techniques permettant de résoudre un conflit et d'apaiser les tensions. • veillent à conserver systématiquement une attitude constructive. • veillent à leur neutralité et leur impartialité. • interviennent immédiatement en cas de mobbing et en informent les supérieurs hiérarchiques. • jouent le rôle de personne de confiance. • analysent les entretiens destinés à apaiser un conflit et engagent des mesures d'amélioration en vue des futurs entretiens.

<p>C3 Communiquer de manière convaincante avec toutes les parties prenantes et garantir la collaboration</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent sur les besoins et les préoccupations de toutes les parties prenantes. Ils communiquent et coopèrent avec tous de manière claire et convaincante. Ils veillent à ce que la collaboration avec les parties prenantes externes fonctionne de manière optimale, tout comme les processus de travail. Pour ce faire, ils choisissent les moyens et voies de communication appropriés.</p> <p>Ils argumentent de manière compétente, ouverte et honnête. Pour la recherche de solutions, ils présentent aussi bien les avantages que les inconvénients des diverses propositions. En cas d'objections, ils font preuve de compréhension et tiennent compte de celles-ci pour la suite de la discussion.</p> <p>Ils veillent à ce que tous les points pertinents, commandes, accords et processus de travail, etc. soient consignés et mis à disposition à temps aux personnes concernées. Ils planifient les processus d'exécution des travaux de telle sorte que toutes les parties prenantes externes puissent exécuter leurs travaux de manière irréprochable et instruisent les chefs d'équipe.</p> <p>Ils contrôlent régulièrement si le travail avec toutes les parties prenantes se déroule correctement, et interviennent en cas de besoin. Ils contrôlent si les travaux peuvent être exécutés dans le temps et dans la qualité exigée et, si nécessaire, après avoir consulté le supérieur, ils prennent des mesures de modification qu'ils transmettent à la personne concernée.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • communiquent et coopèrent de manière convaincante avec toutes les parties prenantes dans le projet de construction confié. • assurent la communication et les processus de travail avec les parties prenantes d'entreprises tierces. • ont une connaissance approfondie des techniques de communication convaincantes et de leur mise en œuvre. • ont une connaissance approfondie de la planification anticipée d'une communication structurée et complète. • ont une connaissance approfondie de la planification structurée et judicieuse des processus de travail avec les entreprises tierces. • veillent à communiquer de manière compréhensible, rapide, valorisante et adaptée à l'échelon hiérarchique. • veillent à une collaboration directe et efficace avec les supérieurs. • tiennent compte des aspects interculturels. • s'engagent systématiquement pour un respect optimal des processus de travail vis-à-vis des entreprises tierces. • garantissent un flux d'information ouvert et transparent vis-à-vis de toutes les parties prenantes. • assument une responsabilité de direction vis-à-vis des entreprises tierces et des collaborateurs de celles-ci. • Réfléchissent régulièrement à la compréhensibilité de leur manière de communiquer ainsi qu'à leur comportement avec et face aux collaborateurs et supérieurs, et en tirent les conséquences. • vérifient les processus de travail de toutes les parties prenantes du projet de construction et communiquent, le cas échéant, pour les corriger.
<p>C4 Conseiller et suivre les clients et autres parties prenantes pendant l'exécution du mandat</p> <p>Les contremaîtres construction conseillent et assistent les clients et autres parties prenantes dans l'exécution du mandat.</p> <p>Les contremaîtres construction clarifient leurs compétences et les limites de celles-ci. Lors des réunions de chantier, ils s'informent sur les problèmes rencontrés et se renseignent sur les idées et les besoins du client.</p> <p>Ils réfléchissent à des propositions qui correspondent aux besoins du client, élaborent des variantes en accord avec le supérieur hiérarchique ou préparent leur argumentation. En tenant compte des directives, ils planifient la mise en œuvre des exigences dans les règles de l'art et le respect des impératifs de rentabilité.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • conseillent et assistent les clients et autres parties prenantes pendant l'exécution du mandat. • ont une connaissance approfondie des normes et valeurs applicables dans les relations avec les clients. • ont une connaissance approfondie des prestations définies dans les contrats de clients. • ont une connaissance pratique de la gestion des réclamations et de la conduite d'entretiens difficiles avec des clients. • ont une connaissance approfondie du projet de construction et de l'ensemble des travaux.

<p>Ils présentent au client des solutions et des propositions avec les arguments correspondants. Si certains points des discussions avec les clients outrepassent leurs compétences, ils demandent l'aide de leurs supérieurs hiérarchiques ou de spécialistes. Ils répondent aux questions des planificateurs, des maîtres d'ouvrage et des autres parties prenantes sur le chantier portant sur les aspects techniques de l'exécution du contrat, et leur apportent des conseils. Si nécessaire, ils renvoient leur interlocuteur vers le supérieur hiérarchique personnel.</p> <p>Ils vérifient en permanence les prestations sur la base des exigences définies et demandent aux clients s'ils comprennent le processus d'exécution des travaux et s'ils sont satisfaits de leur état d'avancement. Ils analysent les réactions des clients et les transmettent aux spécialistes concernés le cas échéant. Si nécessaire, ils avertissent les personnes concernées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ont le courage de verbaliser les besoins de clarification envers les clients et de les avertir, le cas échéant. • ont conscience de leur rôle de trait d'union entre le client (et son représentant, le directeur des travaux) et l'entreprise de construction. • veillent à expliquer de manière compréhensible les solutions et propositions. • veillent à toujours avoir un comportement axé sur les clients. <ul style="list-style-type: none"> • contrôlent les prestations à fournir et prennent des mesures correctives le cas échéant. • analysent les réactions des clients et en déduisent les conséquences pour l'avenir.
<p>C5 Entretien des réseaux et les utiliser pour l'échange d'expériences</p> <p>Les contremaîtres construction sont des membres actifs de réseaux privés et professionnels. Ils réfléchissent à ce que doit être leur réseau (privé et professionnel) et se demandent quels réseaux peuvent leur être utiles sur le plan professionnel.</p> <p>Ils cherchent à rencontrer des maîtres d'ouvrage, des planificateurs, des connaissances ou d'autres contacts pour échanger des informations. Lorsqu'ils participent à des réunions de travaux, ils prévoient suffisamment de temps pour les échanges d'idées.</p> <p>Ils utilisent les réseaux existants pour leur travail quotidien. Les échanges d'expériences avec les maîtres d'ouvrage, les planificateurs et les fournisseurs leur permettent d'entretenir et d'étendre en continu leur réseau. Ils obtiennent ainsi des informations sur les clients et leurs besoins et participent activement aux rapports de contremaître.</p> <p>Ils vérifient régulièrement l'entretien de leur réseau et abordent activement l'adhésion à de nouveaux réseaux ou à des mesures d'optimisation.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • entretiennent des réseaux activement et systématiquement. • utilisent leurs réseaux pour l'échange d'informations et d'expériences. <ul style="list-style-type: none"> • ont une connaissance pratique de l'entretien de réseaux. • ont une connaissance approfondie de la gestion des relations avec les clients et les planificateurs. <ul style="list-style-type: none"> • ont conscience de l'importance et des avantages des réseaux professionnels. • donnent une impression d'ouverture et de sociabilité. <ul style="list-style-type: none"> • analysent régulièrement leurs activités relatives à l'entretien de réseaux et en déduisent des mesures d'optimisation.

3.4 Domaine de compétences opérationnelles D : Conduite et contrôle opérationnels d'ouvrages

Situation de travail	Critères de performance
<p>D1 Garantir la mise en œuvre des directives en matière de qualité, d'environnement et de sécurité sur le chantier</p> <p>Les contremaîtres construction informent en permanence auprès de leur supérieur hiérarchique sur l'ensemble des consignes et mesures d'organisation et de planification relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement, et clarifient immédiatement les questions en suspens et incertitudes. Ils s'informent sur les facteurs et normes de qualité appliqués.</p> <p>Sur le chantier, ils planifient avec leur supérieur hiérarchique l'exécution des travaux conformément aux consignes, les contrôles de qualité nécessaires et convenus, ainsi que les mesures déterminantes pour la qualité.</p> <p>Les contremaîtres construction organisent l'ensemble des activités visant à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles de sécurité et de protection de la santé dans leur domaine, conformément aux prescriptions en vigueur. Ils préparent le montage des échafaudages et assurent la mise en œuvre sans faille des travaux d'échafaudages. Pour les échafaudages complexes, ils recourent à des spécialistes. Ils discutent des dangers et prennent les mesures de sécurité qui s'imposent.</p> <p>Ils informent et instruisent les collaborateurs en matière de prescriptions relatives à la protection de l'environnement à respecter en particulier dans le cadre du projet de construction confié et associent régulièrement les membres de leur équipe aux questions de sécurité au travail et de protection de la santé.</p> <p>Ils appliquent les mesures de sécurité sur les chantiers, portent l'équipement de protection individuelle et veillent à ce qu'il soit porté par tous les collaborateurs.</p> <p>Ils contrôlent en permanence si les directives et mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement ainsi que toutes les lois, prescriptions et normes de construction ont été effectivement respectées et appliquées partout correctement. Au besoin, ils ordonnent les mesures rectificatives nécessaires ou une suspension temporaire du travail, et signalent les faits à leurs supérieurs. Ils réalisent les contrôles de qualité nécessaires et convenus pendant les travaux en cours et prennent, si nécessaire, des mesures pour garantir la qualité. Ils signalent immédiatement tout écart au supérieur hiérarchique. Ils contrôlent régulièrement les analyses en cours des contrôles qualité ainsi que la mise en œuvre des mesures prises.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • garantissent le respect des prescriptions et lois en vigueur en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement ainsi que des normes de construction et des règles de la construction dans le cadre du projet de construction confié. • s'assurent du respect des exigences de qualité convenues contractuellement pour le projet de construction confié. • appliquent des mesures visant à protéger les sols, les eaux, les plantes et les animaux dans l'enceinte du chantier et à réduire les nuisances sonores et les émissions de substances nocives pour l'environnement. • réduisent la consommation d'énergie sur le chantier grâce à des mesures appropriées. • ont une connaissance approfondie des prescriptions et lois en vigueur en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement ainsi que des normes. • ont une connaissance approfondie des exigences de qualité du projet de construction confié. • ont une connaissance pratique de l'application des prescriptions, mesures et plans de contrôle. • ont une connaissance approfondie des prescriptions et des sources de danger lors de l'installation d'échafaudages et d'accès. • sont conscients de leur fonction de contrôle et de leur rôle d'exemple. • s'engagent systématiquement pour le respect des prescriptions relatives à la protection au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques et des collaborateurs. • veillent à une communication et des instructions claires et convaincantes. • communiquent conformément aux exigences en cas d'incident sur le chantier. • contrôlent la qualité des travaux et le respect des prescriptions et normes de construction sur le chantier ; en cas de violations, en tirent les conséquences et engagent des mesures correctives. • vérifient les résultats des contrôles de qualité et la mise en œuvre des mesures prises, et transmettent immédiatement toute anomalie aux supérieurs hiérarchiques.

	<ul style="list-style-type: none"> • contrôlent systématiquement la sécurité des échafaudages et prennent immédiatement des mesures correctives le cas échéant. • vérifient en continu les travaux de construction quant au respect de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement, et prennent des mesures immédiates si nécessaire.
<p>D2 Diriger et documenter l'ouverture, l'installation et la sécurisation du chantier conformément au mandat</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent auprès de leur supérieur sur le mandat, les prescriptions en vigueur en matière de sécurité et d'environnement ainsi que les conditions-cadres de l'installation du chantier : caractéristiques du lieu (géographiques, géologiques, etc.), et ressources (internes) existantes, les spécifications, le cahier des charges ainsi que les dispositions légales et les normes. Avec le supérieur, ils se font une idée du terrain (nature du sol, obstacles). Après s'être concerté avec le supérieur hiérarchiques, ils prennent des renseignements sur le site du chantier (nature du sol, obstacles) auprès des personnes informées comme les voisins, des anciens propriétaires fonciers, des géologues, etc.</p> <p>Ils tiennent compte des conditions-cadres (y compris des exigences relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et de l'environnement) pour planifier l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation du chantier dans les règles de l'art et le respect des impératifs de rentabilité. Ils élaborent des plans d'installation pour l'aménagement du chantier conformément aux directives du supérieur hiérarchique à qui ils demandent de procéder à la réception du plan d'installation final. Ils définissent les responsabilités et donnent au personnel du chantier les instructions pour aménager et sécuriser le chantier, et réservent et commandent en temps voulu le matériel nécessaire.</p> <p>Les contremaîtres construction dirigent et consignent l'ouverture, l'installation et la sécurisation du chantier selon le mandat attribué. Ils contrôlent régulièrement si le chantier est aménagé, installé et sécurisé conformément aux prescriptions. Ils contrôlent si l'installation a été effectuée de manière appropriée et correspond aux consignes (spécifications, rentabilité, prescriptions de sécurité, protection de l'environnement etc.). Si nécessaire, ils procèdent aux rectifications nécessaires. Ils conservent systématiquement les vérifications nécessaires.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • dirigent l'aménagement, l'installation et la sécurisation du chantier en respectant les prescriptions en matière de sécurité et d'environnement ainsi que les obligations du maître d'ouvrage. • consignent en continu les justificatifs nécessaires à la sécurisation du chantier. • ont une connaissance approfondie en matière de mesures et de l'utilisation de l'espace requis. • ont une connaissance approfondie des principales données de référence (consignes en matière de sécurité au travail, données pertinentes du matériel à utiliser) • ont une connaissance pratique de la réalisation des plans d'installation • ont une connaissance approfondie des dispositions particulières du contrat d'entreprise concernant les travaux d'aménagement. • ont conscience de leur rôle d'interlocuteur responsable pour les voisins, les riverains et les autorités. • veillent à respecter les impératifs de rentabilité lors de l'aménagement et de la maintenance des installations de chantier. • veillent à assurer la documentation requise des travaux d'ouverture. • contrôlent régulièrement l'installation et la sécurisation du chantier et prennent des mesures rectificatives si nécessaire.

<p>D3 Surveiller les travaux de terrassement, de canalisation et de pose des conduites</p> <p>Les contremaîtres construction surveillent tous les travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites ainsi que l'ajout de couches de fondation et l'extraction de matériaux selon les consignes et ordonnent des mesures correctives si nécessaire. Pendant toutes les opérations, ils veillent aux sources de danger et les évitent en prenant en continu des mesures préventives. Pour les travaux complexes ou si l'OTConst le prévoit, ils demandent une preuve de stabilité du terrain avant d'exécuter les travaux.</p> <p>Les contremaîtres construction surveillent l'élaboration d'une surface plane capable de supporter les constructions à venir, conformément aux exigences, et située à l'emplacement voulu.</p> <p>Ils coordonnent l'excavation et le transport des matériaux. Ils analysent les matériaux pour déterminer s'ils peuvent être recyclés et informent les instances compétentes des résultats de leur analyse. Pour cela, ils prennent en compte la nature et les propriétés du sol, et au besoin, font appel à des spécialistes. Ils ordonnent les préparatifs pour l'excavation et surveillent les opérations. Ils planifient les travaux à partir des informations dont ils disposent sur la stabilité du sol ainsi que sur la protection et la sécurité du sous-sol. Ils font installer les étais et font mesurer et retirer les conduites et les gaines par les personnes responsables avant les opérations de remblayage et de revêtement.</p> <p>Ils tiennent compte de la nature du sol, de la présence d'eau, des dimensions des fouilles prévues, de la situation/accessibilité, des prescriptions et des systèmes de sécurité pour réaliser de manière autonome des fouilles et sécuriser celles-ci, ou pour coordonner les spécialistes ou autres entreprises participant au projet ou les sous-traitants mandatés à cet effet. Ils ordonnent la mise en œuvre de l'élément de soutènement pour la sécurisation de l'excavation, en tenant compte de la statique/sécurité, de la taille de l'excavation ainsi que de sa finalité et de son utilisation prévue.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • surveillent l'ensemble des travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites ainsi que l'ajout de couches de fondations et l'extraction de matériaux dans le projet de construction confié. • prennent les mesures de protection adéquates pour la protection ou en cas de survenance d'événements météorologiques extrêmes tels que des pluies diluviennes ou des vagues de chaleur. • ont une connaissance approfondie du calcul des inclinaisons et des pentes. • ont une connaissance approfondie du calibrage de conduites et recourent éventuellement à un spécialiste. • ont des connaissances de base en statique, en résistance des matériaux et en construction de fondations. • ont une connaissance approfondie du calcul de cubages. • disposent de connaissances approfondies du compactage du remblai. • ont une connaissance de base de l'évaluation de la stabilité du terrain. • veillent à la mise en œuvre systématique des prescriptions de l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst). • font attention aux modifications du sol et signalent immédiatement toute anomalie aux supérieurs hiérarchiques. • font toujours attention aux risques et initient des mesures si nécessaire. • contrôlent les travaux de canalisation, de terrassement et de pose de conduites et, le cas échéant, prennent des mesures de correction. • contrôlent la sécurisation des enceintes de fouilles et éléments de soutènement et prennent les mesures nécessaires. • analysent les matériaux extraits pour savoir s'ils peuvent être recyclés et en tirent les conséquences. • contrôlent l'épaisseur des couches et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>D4 Déléguer et contrôler la réalisation de divers travaux de maçonnerie et de bétonnage</p> <p>Les contremaîtres construction délèguent différents travaux de maçonnerie et de bétonnage à leurs collaborateurs. Ils coordonnent les travaux sur le chantier et contrôlent la réalisation de divers travaux de maçonnerie et de bétonnage ainsi que de travaux de second œuvre. Pour ce faire, ils coordonnent des livraisons de béton « just-in-time », en fonction des besoins définis.</p> <p>Ils contrôlent l'exécution des travaux de maçonnerie. En tenant compte des directives, ils planifient le système de contrôle, l'intervalle des contrôles et leur intensité, y compris les mesures correctives éventuelles sur le chantier.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • délèguent différents travaux de maçonnerie et de bétonnage à leurs collaborateurs. • contrôlent l'exécution de divers travaux de maçonnerie et de bétonnage ainsi que de travaux de second œuvre. • ont une connaissance approfondie des différents systèmes de coffrage et d'armature ainsi que des types de béton. • ont une connaissance approfondie du traitement technique du béton. • ont une connaissance approfondie de la pose de béton de recyclage et de produits en béton respectueux de l'environnement.

<p>Ils vérifient si les éléments coulés répondent aux exigences et si les travaux de coffrage, de ferrailage et de coulage du béton ont bien été exécutés conformément à la planification. Ils contrôlent l'exécution des travaux de coffrage, de ferrailage et de coulage du béton en tenant compte du bon moment pour le décoffrage. Ils contrôlent l'exécution des travaux de perçage et de découpe.</p> <p>Ils déterminent les endroits où les personnes et l'environnement sont particulièrement exposés à des dangers, en informent le personnel du chantier et prennent les mesures de protection qui s'imposent. Ils préviennent les violations fréquentes des règles de la construction, des normes et des prescriptions en sensibilisant le personnel du chantier à ces questions (p. ex. en l'informant).</p> <p>Pendant tous les travaux de construction, ils vérifient si la protection de l'environnement, la sécurité au travail et l'utilisation efficiente des équipements et des ressources sont bien respectées, et si nécessaire, prennent des mesures pour y remédier. Ils veillent à ce que les éléments constructifs découpés soient déplacés et éventuellement éliminés de manière sûre et respectueuse de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ont une connaissance approfondie du calcul du poids des éléments de construction découpés. • ont une connaissance approfondie de l'échafaudage et de la sécurisation des éléments de construction découpés. • ont une connaissance de base des influences statiques. • veillent en permanence à ce que la liste des armatures soit complète. • veillent à respecter les impératifs de rentabilité lors de la réalisation d'éléments de construction en béton. • s'engagent à refuser la réception de béton défectueux. • contrôlent les processus de travail en rapport avec le bruit ou d'autres facteurs perturbateurs pour les riverains et les employés et, le cas échéant, prennent des mesures correctrices, contrôlent les travaux pour détecter les défauts et le non-respect des prescriptions et des règles de l'art de construire et, le cas échéant, prennent des mesures correctrices. • Contrôlent le respect des exigences en termes de délais et de qualité des travaux de maçonnerie et de béton ainsi que leur exécution et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>D5 Coordonner et contrôler le déplacement d'éléments préfabriqués</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent sur les exigences de qualité, le calendrier et les coûts du déplacement d'éléments préfabriqués. Ils réfléchissent aux défis techniques et aux solutions de détail pour les difficultés qui risquent de se présenter (problématique des gonds, étanchéité, scellements, etc.) et en discutent avec les personnes responsables de la construction.</p> <p>Ils coordonnent les travaux et contrôlent le déplacement des éléments préfabriqués dans le cadre du projet de construction confié (calendrier, coûts, qualité, etc.).</p> <p>Ils identifient les sources de dangers ou d'autres dysfonctionnements, et prennent les mesures nécessaires. En cas d'écarts mineurs, ils recourent à des solutions de détail ; en cas de difficultés majeures, ils informent immédiatement leur supérieur.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordonnent et contrôlent le déplacement des éléments de construction préfabriqués. • ont une connaissance approfondie de la transposition des plans dans le projet de construction confié. • veillent à procéder avec précision et rigueur lors des travaux de déplacement. • veillent à communiquer de manière transparente avec leurs supérieurs. • contrôlent le déplacement des éléments de construction préfabriqués et, si nécessaire, initient des mesures de correction ou informent leurs supérieurs hiérarchiques. • évaluent correctement les risques et sources de danger (également en matière de sécurité au travail et de protection de la santé) lors des travaux de déplacement et, le cas échéant, initient des mesures de correction.

D6 Contrôler le fonctionnement de différents systèmes de rétention d'eau

Les contremaîtres construction s'informent sur le mode de rétention des eaux (ouvert/fermé), les bassins de rétention d'eau de processus excédentaire ou s'il faut corriger le cours d'eau. Ils se renseignent sur la quantité d'eau entrante, la hauteur de refoulement, les possibilités d'évacuation ainsi que des ressources existantes et les contraintes environnementales spécifiques.

Conformément aux directives et restrictions, ils réalisent les travaux des systèmes de rétention d'eau ouverts et fermés, des bassins de rétention et des corrections des cours d'eau dans les règles de l'art. Ils affectent les ressources adaptées en tenant compte de l'installation sécurisée et de l'entretien.

Concernant les systèmes de rétention d'eau, ils s'informent sur d'éventuelles consignes d'entretien auprès de l'entreprise compétente. Pour les systèmes de rétention d'eau fermés, ils recourent à des spécialistes. Ils utilisent différents systèmes de rétention d'eau ouverts et fermés et emploient les pompes appropriées.

Ils contrôlent en continu le fonctionnement conforme des différents systèmes de rétention d'eau et des corrections des cours d'eau et initient des mesures appropriées en cas de risques pour la sécurité ou d'autres problèmes.

Les contremaîtres construction...

- contrôlent régulièrement le bon fonctionnement des différents systèmes de rétention d'eau.
- contrôlent l'exécution conforme des corrections des cours d'eau.
- ont une connaissance approfondie des différents systèmes de rétention d'eau.
- disposent de connaissances approfondies en matière d'installation de systèmes de rétention d'eau ouverts, de mesures de rétention et de correction des cours d'eau.
- ont une connaissance approfondie des plans, des permis de construire et de l'espace nécessaire aux systèmes de rétention d'eau et à la correction des cours d'eaux.
- ont une connaissance approfondie des valeurs pH courantes et des dangers (environnementaux) en cas de dépassement inférieur ou supérieur.
- disposent de connaissances approfondies des dangers liés à l'abaissement de la nappe phréatique.
- ont des connaissances approfondies des mesures de sécurité et de préparation des mesures d'urgence (par ex. avarie, inondations).
- veillent en permanence au respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement.
- veillent systématiquement au respect des prescriptions de protection et de sécurité.
- veillent à organiser des contrôles réguliers.
- sont conscients des dangers et des dégâts potentiels occasionnés par l'eau.
- s'engagent à respecter les directives relatives à la protection de l'environnement lors de la dérivation et de la récupération de l'eau.
- contrôlent l'exécution des travaux de correction de cours d'eau et d'autres travaux hydrauliques quant aux manquements en matière de sécurité et aux risques pour l'environnement, et prennent des mesures correctives le cas échéant.
- contrôlent régulièrement le fonctionnement du système de rétention d'eau et prennent des mesures de correction le cas échéant.
- évaluent de façon proactive d'éventuelles erreurs et risques lors de l'exécution des travaux et prennent les mesures nécessaires.

<p>D7 Évaluer les dégâts subis par des constructions en béton et en contrôler la remise en état et la protection</p> <p>Les contremaîtres construction s'informent sur le bâti, la construction, les matériaux et la sollicitation des parties endommagées de la construction en béton. Ils analysent l'ampleur des dégâts et s'informent sur les caractéristiques du lieu où les travaux doivent être réalisés (place disponible, environnement, etc.).</p> <p>Ils évaluent le dommage avec l'aide de spécialistes et veillent à ce que les travaux de remise en état soient exécutés conformément aux plans et aux prescriptions du fabricant. Ils commandent les appareils, le personnel et le matériel adapté et réalisent les travaux.</p> <p>Ils informent les collaborateurs de la méthode prévue et des prescriptions, et délèguent les tâches de réparation.</p> <p>Ils contrôlent systématiquement si les directives relatives à la remise en état et à la protection des constructions en béton sont bien respectées et prennent les mesures qui s'imposent. Une fois les travaux achevés, ils procèdent à un contrôle, prennent des mesures de protection (par ex. de couverture) et organisent une réception visuelle des travaux. Ils prennent contact avec les personnes responsables (supérieurs ou fournisseurs) en cas d'écart constaté en termes de qualité. Ils coordonnent les réceptions nécessaires avant le coulage du béton par les spécialistes compétents.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluent les dommages aux constructions en béton. • contrôlent la remise en état et la protection d'ouvrages en béton. • ont une connaissance approfondie de l'évaluation des photos de dégâts. • ont des connaissances approfondies des différents types de matériel et des engins utilisés dans la construction en béton et de leurs caractéristiques. • veillent à faire appel à temps à des spécialistes, • veillent au respect des prescriptions du constructeur. • contrôlent le respect des normes et prescriptions (relatives à la qualité, à la sécurité au travail et à la protection de l'environnement) et prennent des mesures correctives en cas de violations. • contrôlent les mesures de protection de constructions en Béton et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>D8 Coordonner et surveiller les travaux de déconstruction et de sécurisation</p> <p>Sur mandat du supérieur, Les contremaîtres construction coordonnent et surveillent tous les travaux en lien avec les travaux de déconstruction et de sécurisation (y compris le déboisement et le défrichage).</p> <p>Ils vérifient que les éléments de construction adjacents ne présentent pas de signes d'abaissements ou de fissures et réagissent immédiatement en cas d'irrégularités. Ils mettent en œuvre les directives d'étayage dans les processus d'exécution des travaux. Ils commandent aux spécialistes compétents les travaux de renforcement et de déplacement. Ils font démonter les conduites de fluide et veillent à ce que les travaux de déconstruction n'endommagent pas les conduites encore en service. Ils font en sorte que les matériaux de déconstruction soient éliminés de manière correcte et rentable.</p> <p>Ils contrôlent en continu les processus d'exécution des travaux et les mesures de sécurité, et si nécessaire, prennent immédiatement des mesures de correction.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordonnent et surveillent les travaux de déconstruction et de sécurisation dans le cadre du projet de construction confié. • ont une connaissance approfondie des rapports statiques et constructifs d'un élément de construction. • ont des connaissances pratiques en matière de sites contaminés et de substances polluantes. • ont une connaissance approfondie en matière d'évaluation du bâti et de l'espace disponible. • ont une connaissance approfondie du concept d'élimination sur le chantier. • veillent en permanence à l'exécution correcte et sûre des travaux. • se renseignent en cas de doute et font appel à des spécialistes en cas de besoin. • évaluent correctement les dangers et les risques lors des travaux de déconstruction et de sécurisation, et initient des mesures de protection de la personne, de la zone et de l'environnement. • analysent l'impact de la déconstruction sur les éléments de construction restants et, le cas échéant, prennent les mesures nécessaires pour préserver ces derniers.

3.5 Domaine de compétences opérationnelles E : Gestion et sécurisation des données et justificatifs de chantier

Situation de travail	Critères de performance
<p>E1 Exécuter et documenter des travaux complexes de mensuration et de piquetage à l'aide d'outils numériques</p> <p>Les contremaîtres construction effectuent de manière autonome des travaux de mesure et de piquetage complexes sur leur chantier à partir du piquetage réalisé par le géomètre/technicien-géomètre et consignent ces travaux par écrit.</p> <p>Ils s'informent sur le mandat, les directives (plans, dates) et les outils numériques. Ils vérifient les données dont ils disposent déjà et déterminent les données dont ils ont encore besoin. Ils examinent le bornage.</p> <p>Ils communiquent en temps voulu leurs besoins au géomètre/technicien-géomètre (p. ex. des axes et des points fixes altimétriques supplémentaires dans le piquetage du terrain, des données pour machines et appareils). Ils choisissent et se procurent les appareils de mesure nécessaires. À partir du piquetage du terrain et en tenant compte des directives, ils planifient les travaux de mensuration et de piquetage dans les règles de l'art et le respect des impératifs de rentabilité.</p> <p>Ils effectuent des opérations de mesure et de piquetage dans les limites des tolérances admissibles. Ils documentent les travaux de mensuration. Ils procèdent eux-mêmes aux implantations et aux tracés ou les ordonnent.</p> <p>Ils contrôlent les piquetages en collaboration avec le géomètre/technicien-géomètre, organisent leur réception et l'établissement du procès-verbal correspondant.</p> <p>Ils contrôlent et vérifient la plausibilité des données et informations saisies numériquement et consultent en cas de besoin leur supérieur ou le service compétent.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • exécutent des travaux de mensuration et de piquetage complexes à l'aide d'outils numériques sur leur chantier et les documentent. • ont une connaissance approfondie des calculs mathématiques. • ont une connaissance pratique de l'emploi de procédés de mesure numériques. • sont prêts à effectuer des contrôles de plausibilité et des contre-mesures. • consultent tant leurs supérieurs que les géomètres/techniciens-géomètres. • veillent à faire preuve de précision et de rigueur lors des travaux de mensuration et de piquetage. • vérifient les piquetages avec le géomètre/technicien-géomètre et prennent des mesures de correction si nécessaire. • analysent la plausibilité des données numériques et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>E2 Garantir les rapports et la qualité des données pour la post-calculation</p> <p>Les contremaîtres construction se chargent de l'établissement des rapports du projet de construction confié.</p> <p>À cette fin, ils s'informent auprès de leur supérieur hiérarchique du type de documentation souhaité et des documents requis pour l'établissement des rapports.</p> <p>Ils documentent en continu le travail effectué et les matériaux utilisés et rédigent un rapport complet et compréhensible. Cela vaut en particulier pour les travaux qui ne sont plus vérifiables a posteriori (p. ex. excavation). Ils demandent les documents (rapport, bon de livraison, métrés) à temps et les rassemblent conformément aux directives.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • tiennent et contrôlent consciencieusement les rapports dans le cadre du projet de construction confié. • mettent des données compréhensibles à disposition pour les calculs des coûts réels. • assistent les supérieurs ou les calculateurs dans la soumission d'offres sur la base de valeurs tirées de leur expérience et des travaux réalisés. • ont une connaissance approfondie du cahier des charges. • ont une connaissance de base des mesures et des instruments de contrôle convenus. • ont une connaissance de base du calcul et de la délimitation des prestations et des coûts. • ont une connaissance de base de la distinction des prestations qui relèvent du contrat et de l'évaluation des spécifications, en se basant sur leur expérience.

<p>Ils vérifient la plausibilité et la qualité des données et, le cas échéant, fournissent des données pour la post-calculation.</p> <p>Pour la post-calculation, ils évaluent la faisabilité des futurs travaux et documentent les coûts sur la base de leurs réflexions (matériaux, salaires, inventaire et prestations par des tiers). À partir de données simples, ils définissent, pour le compte du supérieur hiérarchique, un prix indicatif et soumettent une offre pour les travaux (de clients) simples. S'ils n'établissent pas eux-mêmes l'offre, ils assistent le supérieur hiérarchique (ou le calculateur) en lui fournissant des valeurs tirées de leur expérience et des travaux réalisés.</p> <p>S'ils constatent des écarts par rapport au contrat d'entreprise, ils les signalent au supérieur hiérarchique en temps utile et si possible avant l'exécution des travaux.</p> <p>Les contremaîtres construction classent précisément et correctement leurs rapports dans les archives afin de pouvoir les documenter clairement afin de se prémunir contre les prétentions injustifiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • veillent à une méthode de travail et une documentation compréhensible, structurées et systématiques pour rédiger leurs rapports et fournir des données. • sont prêts à établir rapidement des rapports précis et à demander personnellement des rapports, en particulier pour les travaux qui ne sont plus vérifiables (p. ex. excavation). • ont conscience de l'importance d'une documentation et d'un archivage traçables, précis et corrects des rapports pour la facturation et leur sécurité propre. • savent quand ils peuvent transmettre eux-mêmes des informations et quand ils doivent s'adresser au supérieur hiérarchique pour ce faire. • vérifient l'exhaustivité, la plausibilité et la qualité des rapports et des données reçues et engagent, le cas échéant, des mesures de correction. • Identifient les données pertinentes pour la post-calculation et les transmettent de manière compréhensible.
<p>E3 Soutenir l'actualisation des données dans les modèles numériques et en tenir compte en permanence</p> <p>Avant d'exécuter les travaux, Les contremaîtres construction s'informent de l'état actuel des données (BIM, etc.) et des éventuelles modifications dans le projet de construction confié. Ils apportent leur soutien lors de l'actualisation régulière des données dans les modèles numériques (BIM, etc.) et tiennent systématiquement compte des données actualisées dans le projet de construction confié. Ils apportent également leur aide à l'établissement des rapports et à la saisie des modifications lors de l'exécution du travail dans le modèle numérique (BIM, etc.).</p> <p>Ils contrôlent si les données (BIM, etc.) sont à jour et correctes, et informent leur supérieur en cas de changements.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • apportent leur soutien lors de l'actualisation régulière des données dans les modèles numériques (BIM, etc.). • tiennent systématiquement compte des données actualisées dans le projet de construction confié. • ont des connaissances de base en matière d'utilisation des instruments et outils numériques (p. ex. BIM). • sont ouverts aux technologies numériques. • veillent à toujours mettre à jour les données pour toutes les parties prenantes. • soutiennent l'analyse de données numériques en termes de plausibilité.

3.6 Domaine de compétences opérationnelles F : Développer les processus de travail et compétences

Situation de travail	Critères de performance
<p>F1 Réfléchir de façon entrepreneuriale durant les processus de travail</p> <p>Les contremaîtres construction sont familiarisés avec les structures et les interfaces sur les chantiers et réfléchissent en termes de processus de travail.</p> <p>Ils s'informent des changements en cours dans l'entreprise et se représentent clairement les conséquences sur les différents processus de travail (y compris les interfaces).</p> <p>Ils en déduisent des conséquences pour les différents processus de travail (également en ce qui concerne le matériel d'exploitation et de construction, le personnel, etc.) et prennent les mesures nécessaires.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • agissent en entrepreneurs et en tenant compte des impératifs de rentabilité durant les processus d'exécution des travaux. • ont une connaissance de base du management et de l'organisation. • ont une connaissance approfondie des interfaces et processus dans le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie de la planification. • veillent à ce que les processus d'exécution des travaux soient axés sur des impératifs de rentabilité et entrepreneuriaux. • analysent régulièrement les processus de travail et en tirent les conséquences.
<p>F2 Résoudre des problèmes complexes</p> <p>Les contremaîtres construction traitent des problématiques complexes survenant dans le cadre du projet de construction confié avec leur supérieur de manière axée sur la recherche de solutions.</p> <p>Lors de réunions internes, d'entretiens directs avec les collaborateurs ou à l'aide des bases et documents existants, ils s'informent sur le problème et en analysent les causes.</p> <p>Ils élaborent différentes solutions potentielles. Ils recherchent la solution adéquate, en consultant leurs supérieurs hiérarchiques.</p> <p>Ils planifient la mise en œuvre de la solution au problème et en informent leurs collaborateurs. Ils attribuent à leurs collaborateurs des tâches correspondant aux compétences de chacun. Ils ordonnent toutes les autres mesures nécessaires à la résolution du problème.</p> <p>Ils contrôlent la mise en œuvre de la solution au problème et recueillent les feed-back de leurs collaborateurs et de leurs supérieurs hiérarchiques. Ils réfléchissent à la solution, l'évaluent et en tirent des conclusions pour les futurs projets de construction de l'entreprise.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • en collaboration avec les supérieurs, ils traitent les problèmes complexes survenant dans le cadre du projet de construction confié de manière axée sur la recherche de solutions. • ont une connaissance pratique des processus de travail dans le secteur de la construction. • ont une connaissance approfondie des techniques de résolution des problèmes. • veillent à analyser systématiquement les problèmes de manière axée sur les solutions. • réfléchissent à leurs techniques de résolution de problèmes et en déduisent des conséquences pour leurs démarches à venir.

<p>F3 Approfondir et développer en permanence ses compétences techniques et de gestion, et les appliquer au sein de l'équipe</p> <p>Les contremaîtres construction perfectionnent constamment leurs compétences personnelles, sociales et professionnelles de manière ciblée pour rester en phase avec les évolutions.</p> <p>Ils évaluent leur propre besoin de développement. Ils se renseignent régulièrement sur les offres de formation continue sur le plan personnel, social et professionnel et dans le domaine de la direction. Ils sont ouverts aux propositions de leur supérieur.</p> <p>Ils planifient si possible leur formation continue en concertation avec le supérieur hiérarchique et avec l'entreprise.</p> <p>Ils participent à la formation continue offerte et appliquent ce qu'ils ont appris sur le chantier et dans le cadre de la gestion de l'équipe.</p> <p>Ils vérifient l'utilité de leur formation continue pour eux-mêmes, pour l'équipe et pour le chantier.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • continuent à développer leurs compétences professionnelles et de leadership et les appliquent au sein de l'équipe. • ont une connaissance approfondie des sources d'information et des perspectives de formation spécifiques à la branche. • sont conscients des effets des mesures de formation. • sont prêts à mettre en œuvre les acquis sur leur chantier. • s'intéressent aux processus d'amélioration continue. • évaluent leurs propres forces et faiblesses de manière réaliste et en déduisent des mesures de développement personnelles pour l'avenir. • évaluent le bénéfice des formations continues pour l'environnement de travail.
<p>F4 Mettre en œuvre différents changements et nouveautés du domaine de la construction au sein de l'équipe</p> <p>Les contremaîtres construction abordent les différents changements et les nouveautés à des facteurs externes comme des modifications de loi ou des développements techniques avec flexibilité et ouverture et les intègrent à leur travail quotidien.</p> <p>Ils s'informent régulièrement des changements et des nouveautés techniques, juridiques et économiques dans leur environnement immédiat et au sein de l'entreprise.</p> <p>Après concertation avec les supérieurs, ils décident si les modifications et les nouveautés doivent être mises en place. Ils prévoient suffisamment de temps pour tester et mettre en œuvre des changements et des nouveautés sur le chantier.</p> <p>En tant que cadres, ils introduisent des changements dans l'univers professionnel, les défendent et montrent l'exemple.</p> <p>Ils annoncent aux collaborateurs les changements et nouveautés relevant de leur domaine, expliquent leur contenu et les mettent en place progressivement au sein de l'équipe de manière qu'ils soient compris de tous.</p> <p>Ils contrôlent la mise en œuvre des changements et nouveautés, et demandent un feed-back à leur groupe. Ils évaluent si les changements et nouveautés facilitent effectivement le travail.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettent en œuvre de manière constructive différents changements et nouveautés du domaine de la construction au sein de l'équipe. • ont des connaissances de base pour soutenir et contribuer activement aux processus de changement. • ont conscience des répercussions des changements et nouveautés sur leur environnement de travail et les gèrent ouvertement. • abordent les processus de changement de manière flexible et proactive. • veillent à fournir à l'équipe des informations pertinentes. • sont prêts à prendre au sérieux les craintes et l'opposition des travailleurs. • analysent l'impact des changements sur leur propre domaine de travail et de responsabilité et prennent des mesures de mise en œuvre adéquates. • analysent régulièrement et en se basant sur les avantages les changements et nouveautés dans leur environnement de travail et en tirent les conséquences pour leur équipe.

<p>F5 Organiser la gestion personnelle des ressources</p> <p>Les contremaîtres construction organisent leur travail de manière proactive et sont capables de gérer la charge psychique et physique.</p> <p>Ils gèrent leur emploi du temps de façon régulière et planifient leurs tâches dans un cadre temporel réaliste.</p> <p>Ils vérifient régulièrement s'ils ont géré leur temps comme prévu et informent immédiatement leur supérieur hiérarchique en cas de surcharge, de surmenage ou de manque de temps.</p>	<p>Les contremaîtres construction...</p> <ul style="list-style-type: none">• appliquent la gestion de leurs propres ressources de manière efficace.• ont une connaissance pratique en matière de gestion du temps.• ont une connaissance approfondie de la gestion du stress.• veillent aux signes de surcharge de travail, surmenage et fatigue chez eux-mêmes et chez les collègues.• sont prêts à informer leur supérieur hiérarchique en cas de manque de temps.• sont conscients de leurs ressources et se fixent des limites ou en parlent à leur supérieur hiérarchique.
---	---